



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté – Égalité – Fraternité

VILLE DE TAVERNY

**DÉCISION DU MAIRE N° 2025 - 328**

**SORTIES ORGANISÉES À "LA PLAGE DE L'ISLE-ADAM "AU PROFIT DES JEUNES  
ÂGÉS DE 6 À 18 ANS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS) DE LA  
COMMUNE DE TAVERNY**

LE MAIRE DE TAVERNY,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

**Vu** le code de la commande publique et notamment son article R. 2122-8,

**Vu** la délibération n° 35-2020-JU06 du conseil municipal du 25 mai 2020 modifiée, prise en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**Considérant** que la commune de Taverny favorise l'accès aux activités sportives et de loisirs aux enfants et aux jeunes adolescents par le biais des stages proposés par l'École Municipale des Sports (EMS) ;

**Considérant** que dans le cadre de l'organisation des stages de l'École Municipale des Sports (EMS), des sorties sont prévues sur le site de « La Plage de L'Isle-Adam », sise place du feu Saint-Jean à l'Isle-Adam (95290) ;

**Considérant** que « La Plage de L'Isle-Adam » propose de réserver 276 entrées, pour les enfants et les jeunes de l'École Municipale des Sports (EMS) de Taverny âgés de 6 à 18 ans, à utiliser lors de trois sorties, pour un montant de 2 760 € net de taxes (DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE EUROS NET DE TAXES) ;

**Considérant** que ces sorties à « La Plage de L'Isle-Adam » auront lieu le jeudi 3 juillet 2025 et les mercredis 16 et 30 juillet 2025 ;

**Considérant** qu'en conséquence, il est nécessaire de formaliser l'acceptation de la proposition de « La Plage de L'Isle-Adam » ;

*Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur*

095-219506078-20250513-AR2025\_328-AR-1-1-1

Réception en sous-préfecture le : 15/05/2025

Publication le : 15 MAI 2025

## DÉCIDE

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Les devis, numéro 825034, 825035 et 825036, tels que proposés par « La Plage de L'Isle-Adam », sont acceptés et signés.

La réservation de billets pour les sorties à « La Plage de L'Isle-Adam » au profit de 276 enfants de l'École Municipale des Sports (EMS) de Taverny, âgés de 6 à 18 ans, ainsi que 20 accompagnateurs, est confirmée auprès de « La Plage de L'Isle-Adam », sise place du feu Saint-Jean à L'Isle-Adam (95290).

SIRET : 219 503 133 00122

### **Article 2 :**

Les sorties à « La Plage de L'Isle-Adam » se dérouleront le 3, le 16 et le 30 juillet 2025.

### **Article 3 :**

Le coût total des trois sorties est de 2 760 € net de taxes (DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE EUROS NET DE TAXES) réparti comme suit :

- devis n°825034 d'un montant total de 720 € TTC ;
- devis n°825035 d'un montant total de 1020 € TTC ;
- devis n°825036 d'un montant total de 1020€ TTC.

### **Article 4 :**

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2025.

### **Article 5 :**

La présente décision sera publiée de manière dématérialisée sur le site internet de la Commune et inscrite au registre des délibérations et des décisions du Maire dont ampliation sera transmise au représentant de l'État dans le département et au comptable public assignataire de la Commune.

### **Article 6 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de manière dématérialisée, sur le site internet de la Commune, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ville-taverny.fr>.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut également être saisi directement par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).



**Fait à Taverny, le 13 Mai 2025**

**Le Maire,**

**Florence PORTELLI**